

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 8 mars 2016

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Rappel réglementaire

Le Débat d'Orientations Budgétaires est un préalable au vote du budget. Il doit se tenir au plus tôt deux mois avant le vote du budget. L'objectif de ce débat consiste à définir les orientations du syndicat en termes d'investissement, de fiscalité et d'endettement. Le volet fiscalité ne sera pas abordé sous l'angle de la fixation des taux puisque le syndicat est un EPCI sans fiscalité propre.

La réunion du Comité syndical permettra dans un premier temps d'examiner le bilan budgétaire de 2015 ainsi que quelques éléments de fiscalité.

La réflexion sur les orientations budgétaires du SMPAD devra porter dans un deuxième temps sur les opérations poursuivies en 2016 et celles susceptibles d'être engagées.

1 – LE BILAN DU BUDGET 2015

Suite au contrôle des comptes réalisé avec les données du Trésor Public, l'analyse du compte administratif 2015 est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au 31/12/2015, elle s'établit comme suit :

↳ Dépenses	345 628,84 €
↳ Recettes	1 441 018,50 €
↳ Résultat de l'exercice 2015	1 095 389,66 €
↳ <i>Résultat n-1</i>	<i>998 000,92 €</i>
↳ Résultat de fonctionnement cumulé	2 093 390,58 €

Pour mémoire : Le virement à la section d'investissement inscrit au budget était de 1 173 396 €.

↳ DEPENSES

↳ Budget primitif	1 656 587,00 €
↳ Dépenses émises	345 628,84 €
↳ Virement à la section d'investissement	1 173 396,00 €
↳ Dépenses imprévues	20 000,00 €
↳ Solde de la section (non consommé)	117 562,16 €

Ce solde d'un montant de 117 562,16 € correspond essentiellement au solde du chapitre des charges à caractère général et pour une moindre part au solde du chapitre des charges de personnel et frais assimilés.

		BP 2015	Dépenses émises	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	215 490,00 €	99 540,96 €	115 949,04 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	7 000,00 €	5 396,02 €	1 603,98 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	1 173 396,00 €	0,00 €	1 173 396,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	119 601,00 €	119 599,92 €	1,08 €
chapitre D 66	Charges financières	121 100,00 €	121 091,94 €	8,06 €
Total des dépenses de fonctionnement		1 656 587,00 €	345 628,84 €	1 310 958,16 €

↳ RECETTES

- ↳ Budget primitif 1 656 587,00 €
- ↳ **Recettes réelles émises 1 441 018,50 €**

Ces recettes proviennent notamment :

- du reversement de fiscalité (CFE de zone) de 363 154 € par la CCHS complété d'une participation du budget général de 117 057,50 € soit un total de480 211,50 €
- des loyers du bâtiment industriel des Ajeux (BOSCH AUTOMOTIVE)60 807,00 €
- de la reprise sur provisions pour risques financiers.....900 000,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Au 31/12/2015, elle s'établit comme suit :

- ↳ Dépenses919 544,70 €
- ↳ Recettes401 072,50 €
- ↳ **Résultat de l'exercice 2015 - 518 472,20 €**
- ↳ *Résultat n-1*.....486 402,57 €
- ↳ Résultat d'investissement cumulé - 32 069,63 €

↳ DEPENSES

- ↳ Budget primitif 3 167 790,00 €
- ↳ Dépenses émises.....919 544,70 €

Solde de la section (non consommé) 2 248 245,30 €

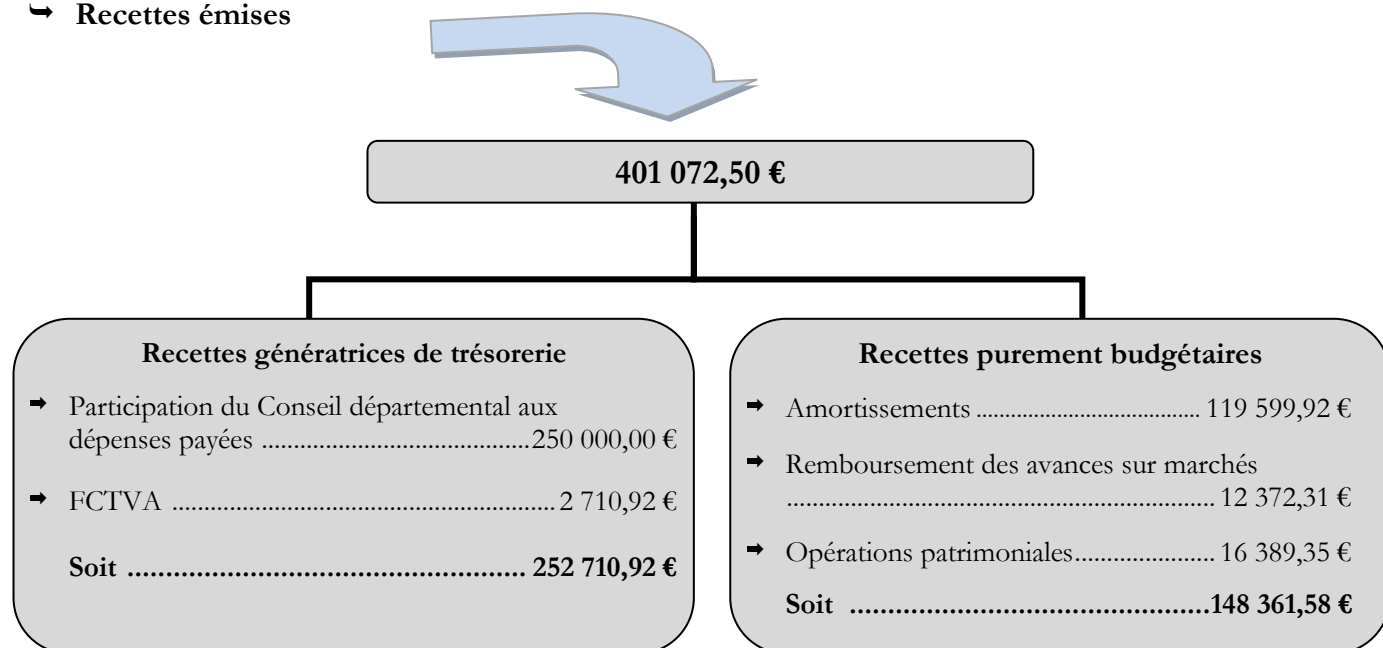
Le solde des dépenses d'investissement non consommées s'élève à 2 248 245,30 € et correspond :

- ☐ au solde du chapitre lié aux écritures patrimoniales,
- ☐ au solde des comptes « Frais d'étude » et « Concessions et droits similaires »,
- ☐ à une réserve pour l'achat de nouveaux terrains au Coutier,
- ☐ aux engagements de travaux pour une enveloppe de plus de 1,5 millions d'euros :
 - aux Ajeux : le réaménagement du bâtiment loué à la société BOSCH,
 - au Coutier : l'aménagement paysager de la zone, le prolongement de la voirie, la viabilisation d'une parcelle et la réalisation d'une plateforme.

		BP 2015	Dépenses émises	Solde
chapitre D 041	Opérations patrimoniales	18 840,00 €	16 389,35 €	2 450,65 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	254 190,00 €	254 182,58 €	7,42 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	5 600,00 €	258,00 €	5 342,00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	422 580,00 €	1 386,00 €	421 464,00 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	2 466 310,00 €	647 328,77 €	1 818 981,23 €
Total des dépenses d'investissement		3 167 790,00 €	919 544,70 €	2 248 245,30 €

↪ RECETTES

- ↳ Budget 3 167 790,00 €
- ↳ Recettes émises

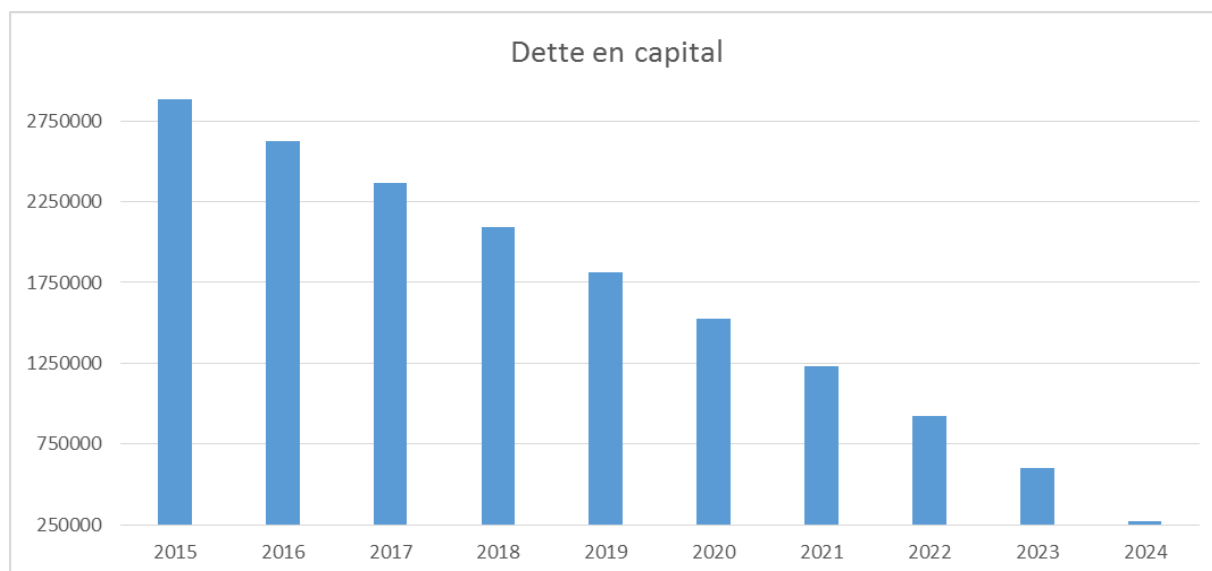


LA DETTE

La dette du SMPAD est composée de 2 prêts souscrits auprès du Crédit Local de France pour un montant total emprunté de 4 457 358,97 €.

	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Encours de la dette :	3 128 626,96 €	2 882 040,38 €	2 627 857,80 €
Taux moyen :	4,20 %	4,20 %	4,20 %
Durée moyenne (en années) :	16,5	16,5	16,5
Durée résiduelle moyenne (en années) :	10,625	9,625	8,625

Evolution de la dette



Le taux d'endettement pour le SMPAD s'élève à 8,3 années en 2015 contre 6,7 années en 2014. Cela correspond à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement brut.

Par ailleurs, la provision pour risque financier de 900 000 € qui avait été constituée en 2013 pour procéder à l'éventuel remboursement anticipé d'un des deux emprunts a fait l'objet d'une reprise courant décembre 2015. Cette reprise a permis d'augmenter considérablement le résultat de fonctionnement du Syndicat qui sera utilisé pour financer une partie des investissements 2016.

LES RESTES A REALISER 2015

2111	Immobilisations corporelles - Terrains nus	1 800,00 €	Néant	
2312	Immobilisations corporelles en cours - Agencements et aménagements de terrains	149 421,00 €		
	<i>Travaux modification voiries et accès parcelles</i>	91 668,00 €		
	<i>Aménagement paysager du Coutier</i>	57 753,00 €		
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	1 401 154,00 €		
	<i>Réaménagement du bâtiment BOSCH</i>			
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériels et outillages techniques	3 782,00 €		
TOTAL DEPENSES		1 556 157,00 €	TOTAL RECETTES	0,00 €

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/15..... - 32 069,63 €

Dépenses – Restes à réaliser 1 556 157,00 €

Recettes – Restes à réaliser..... 0,00 €

Résultat après restes à réaliser 2015..... -1 588 226,63 €

LES INDICATEURS FINANCIERS

☞ Capacité d'autofinancement

↳ Résultat de l'exercice	1 095 389,66 €
↳ Dotations aux amortissements (C 68)	+ 119 599,92 €
↳ Reprise sur amortissements (C 78)	- 900 000,00 €
↳ Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat (C 676)	+ 0 €
↳ Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat (C 776)	- 0 €
↳ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)	+ 0 €
↳ Produits des cessions (C 775)	- 0 €
↳ Quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice (C 777)	- 0 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	314 989,58 €

Le montant de la CAF permet de couvrir 85 % du remboursement des emprunts :

↳ à savoir :	Capital	262 158,38 €	}	372 366,03 €
	Intérêts	110 207,65 €		

☞ Coefficient d'autofinancement courant

↳ Dépenses de fonctionnement	345 628,84 €
↳ Opérations d'ordre (C 67 + C 68)	- 119 599,92 €
↳ Remboursement de la dette en capital (C1641)	+ 254 182,58 €
Total	480 211,50 €
↳ Produits de fonctionnement	/ 1 441 018,50 €
Coefficient d'autofinancement courant	0,333

En 2014, coefficient d'autofinancement courant = 0,647

Le seuil d'alerte est à 1. Lorsque le ratio est supérieur à 1, la collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire, réduisant les possibilités de la collectivité à se développer.

2 – LES OPERATIONS POURSUIVIES EN 2016 ET CELLES SUSCEPTIBLES D'ETRE LANCEES

TRAVAUX

Zone des Ajeux :

- ↳ Réaménagement du bâtiment occupé par la société BOSCH ;
- ↳ Aménagements liés à l'arrivée de nouvelles activités ou à la « fermeture » de sites existants (murs, portails, enseignes, aménagements paysagers, plateformes) ;
- ↳ Entretien paysager hors contrat (renouvellement de végétaux) ;

Zone du Coutier :

- ↳ Finition des travaux liés à l'aménagement paysager de la zone : stationnements, plantations, signalétique, etc. ;
- ↳ Prolongement de la voirie pour l'accès à la parcelle de 5 ha 58 ;
- ↳ Viabilisation de parcelles en fonction des demandes d'installation (électricité, eau, etc.) ;
- ↳ Réfection de certaines parties de voirie.

ACQUISITIONS

- ↳ Reconduction des crédits pour l'achat de terrains au Coutier.

3 – LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FISCAUX DES ZONES D'ACTIVITES DU COUTIER ET DES AJEUX (données TP 2014)

Une des ressources du SMPAD est constituée par le reversement par la Communauté de communes de la Contribution Economique Territoriale perçue sur les zones du Coutier et des Ajeux.

Les dernières données fournies par le Trésor Public permettent de dresser deux constats :

- Les bases de Cotisation Foncière Economique par habitant sont conséquentes puisqu'elles sont plus du double des moyennes départementale, régionale et nationale,
- Les taux pratiqués sont très en deçà des taux moyens départementaux, régionaux et nationaux.

Données économiques	Pour le GFP	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	1.129	425	570	573
-> dont au profit du GFP à FPU/FPZ/FPE	32	12	15	5
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	709	295	398	410
-> dont au profit du GFP à FPU/FPZ/FPE	709	294	397	409

Bases nettes imposées au nom du groupement	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour le groupement	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					
-> au titre de la FPZ	1 763 061	68	32	29	12

Taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	Pour le groupement	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
-> au titre d'une FPZ	19,42 %	21,54 %	22,52 %	21,85 %

En conclusion, l'importance du produit fiscal perçu est liée principalement à la diversité des entreprises présentes sur les zones.

4 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

Aucune souscription d'un engagement pluriannuel n'est envisagée pour le SMPAD en 2016.

5 – DEVENIR DU SMPAD

En application de la Loi NOTRe, une réflexion devra être menée sur la pérennité du Syndicat notamment sur son éventuelle dissolution ou sur le remplacement du Département par une autre collectivité disposant de la compétence économique, en l'occurrence la Région des Pays de la Loire.

Cette réflexion devra être menée dans le courant de l'année 2016. Un cabinet pourra assister le Syndicat au cours de cette réflexion et en particulier dans l'hypothèse où la dissolution est envisagée afin de réaliser les opérations de liquidation de la structure. Des crédits seront inscrits à cette fin.

6 – EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

La Loi NOTRe fait obligation aux collectivités de plus de 10 000 habitants d'intégrer au sein du Débat d'Orientations Budgétaires une évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Sur ce point, il est à noter que le personnel de la Communauté de communes apporte gracieusement son concours au Syndicat et que par voie de conséquence, tout développement sur les ressources humaines quant à l'évolution et à la structure des dépenses de personnel apparaît vain et inutile.

Le Président

Jean-Carles GRELIER